

## ■ le milieu scolaire

survol Francis Mulder | Jehan Wacquez

Educateur en milieu scolaire est une profession dont les contours s'affirment de plus en plus. En effet, le surveillant-pion d'autrefois laisse place de plus en plus souvent à un véritable professionnel de la prévention, de la médiation et de l'éducation.

Cette évolution est en lien étroit avec l'évolution du contexte social où on observe une fragilisation notamment de l'environnement de nombreux jeunes :

- **crise de l'emploi** qui s'accompagne d'un doute sur l'efficacité de l'école.
- **crise de la famille** qui laisse entrevoir de plus en plus de parents qui ont tendance à s'identifier au jeune: le modèle juvénile devient une référence de pensée et de conduite.
- **les valeurs traditionnelles véhiculées par l'école**, telles que **le travail, l'effort, l'autorité**, ne font plus leur preuve puisque même à l'extérieur de l'école elles ne sont plus reconnues.
- l'idéologie et les pratiques socio-économiques féroces du **capitalisme mondialisé** gagnent sans cesse du terrain.

C'est dans ce contexte difficile que l'éducateur en milieu scolaire va être amené à tenir un rôle essentiel: **considérer chaque enfant/adolescent dans sa singularité de sujet et l'aider à trouver une place et du sens dans cette société nouvelle qui s'installe.**

Dès lors, le **PREMIER TERRAIN** auquel l'éducateur sera confronté, c'est celui de la médiation entre le jeune et sa société, son milieu.

**Le terrain d'action** de l'éducateur, c'est ce qu'on appelle "**la vie scolaire**".

Il va devoir l'organiser et la gérer comme une petite société, un microcosme dans lequel le jeune doit pouvoir évoluer et s'enrichir.

**Le métier d'éducateur** en milieu scolaire s'articule autour de l'accompagnement d'enfants/adolescents et il comprend **des éléments PEDAGOGIQUES, SOCIAUX ET ADMINISTRATIFS.**

Ces éléments constituent un tout indissociable: les aspects pédagogiques et sociaux de la fonction sont premiers, l'aspect administratif est principalement au service de l'accompagnement des élèves, c'est-à-dire du pédagogique et du social.

Depuis près de 30 ans, des éducateurs, mandataires dans les organisations syndicales de l'enseignement libre, ont élaboré des monographies et des recommandations relative à la profession, en partenariat avec la Fédération de l'Enseignement Catholique et la Fédération des Associations de Directeurs. Le texte le plus récent a été rendu public à l'occasion d'un grand forum qui a réuni, le 24 février 1999 à Louvain-la Neuve, plus de 700 éducateurs et directeurs des écoles du réseau libre subventionné.

A cet égard, il est à noter que ce sont les réseaux qui définissent leurs spécificités et ensuite les pouvoirs organisateurs et/ou les directions qui opèrent ou non des choix concrets.

## ■ profil de l'éducateur en milieu scolaire

### ■ l'éducateur travaille en équipe

Il est dès lors coresponsable de l'épanouissement intellectuel et socio-affectif de l'élève avec les autres membres de l'équipe: directeur, professeurs, titulaires, agents PMS. Cette notion d'équipe est essentielle parce qu'elle oblige à la concertation, à la coopération et à la coordination.

### ■ l'éducateur a une représentation claire de son environnement de travail

Qui fait quoi dans l'école? Comment se prennent les décisions?

Il n'est pas exceptionnel aujourd'hui que des personnes se croisent au sein d'une institution scolaire sans savoir qui elles sont et ce qu'elles font.

Les écoles sont devenues des systèmes complexes traversés par des flux importants d'informations.

L'absence de représentation d'un organigramme clair rend difficilement identifiables les circuits de communication et favorise les dérives dans le repérage des niveaux hiérarchiques.

La dérive la plus commune est le recours trop rapide à l'échelon hiérarchique supérieur, pour discuter d'une situation ou d'un problème, sans avoir pris le soin d'une concertation et d'une réflexion approfondies avec les coéquipiers.

### ■ l'éducateur et la relation

Il est hautement souhaitable de confier à chaque éducateur une partie du nombre de classes ou élèves.

En construisant ainsi une relation de groupe et une relation personnelle, l'éducateur sera en mesure d'aboutir à un suivi de qualité des jeunes placés sous sa responsabilité.

### ■ l'éducateur gère les présences et absences des élèves

C'est une tâche délicate et les dernières obligations décrétales la rendent même difficile. Ce travail implique des contacts directs avec la famille, le jeune, des services internes (PMS) et externes (AMO, SAJ, ...)

L'éducateur se trouvera confronté à des questions éthiques et déontologiques complexes qui le contraindront à des obligations de discrétion.

Toutefois, il aura toujours le souci de rester un partenaire coopératif en complémentarité et cohérence avec les autres intervenants de l'équipe éducative.

### ■ l'encadrement des élèves

L'encadrement des élèves en dehors des temps de cours est à attribuer prioritairement aux éducateurs.

Durant ces temps, il tiendra le rôle de **garant de la sécurité et du bien être** de chaque élève. Cela nécessitera une approche positive des situations conflictuelles et des médiations seront souvent utiles.

Durant ces temps libérés de cours, il sera aussi un **animateur**.

Par animer, nous ne voulons pas dire aider l'autre à "tuer le temps". En effet, la vie est une succession de **temps forts** entrecoupés de longs instants de routine. Chacun de ces temps forts constitue un souvenir qu'il plaît à l'individu de se remémorer et de partager avec d'autres.

Ces souvenirs peuvent être fixés sur différents supports tels que la vidéo, la photo, l'écrit.

La capacité de l'éducateur à mettre **les élèves en projet** sera un des meilleurs atouts pour le rendre crédible tant à l'égard de ceux-ci que des autres intervenants de la communauté scolaire. L'éducateur, même s'il gère le non cours est un **levier** important pour accompagner l'élève dans ses compétences tant transversales que disciplinaires.

C'est notamment le cas durant **les études** que l'éducateur anime.

Outre le fait qu'à ces moments, il créera une ambiance propice au travail, il aidera les élèves dans leurs recherches scolaires, leur fournira les documents et les bibliographies disponibles, mettra en relation les élèves les plus doués avec les plus faibles, explicitera des méthodes de travail.

### ■ l'écoute des élèves

Surveiller devient "veiller sur", mieux connaître, mieux entrer en contact, accorder de l'importance à chacun.

Cette tâche de l'éducateur exige qu'il accorde une attention à l'élève sujet, qu'il manifeste un sens aigu de l'observation, de l'écoute, de l'analyse.

L'écoute attendue est une écoute dialogue qui se centre sur la personne du jeune : une écoute faite à la fois de disponibilité, d'ouverture, d'accueil, de tension volontaire vers l'être d'autrui, vers toutes ses expressions, vers sa parole comme vers ses silences.

### ■ l'éducateur et la participation

L'éducateur a un rôle important en matière de participation des élèves à la vie de l'école.

En effet, il collabore activement à la mise en place des Conseils d'Elèves. Une des meilleures façons de travailler le rapport à la règle et la loi n'est-elle pas d'associer les élèves à la construction du "vivre ensemble" et de leur permettre progressivement de s'approprier la vie scolaire? Le Conseil d'Elèves devient alors un véritable "banc d'essais" pour la formation des citoyens à leurs droits et devoirs, à leur capacité d'initiative et de créativité.

### ■ l'éducateur est un des garants du respect de la règle et de la loi

A cet égard, nous distinguons, d'une part ce qui relève des **contraintes extérieures** à l'école elle-même : la loi pénale, les décrets... Et d'autre part ce qui relève des **règles internes** de fonctionnement.

**Dans les règles internes**, il faut encore distinguer ce qui est  **négociable** et ce qui ne l'est pas. Selon un classement qui peut aller des conventions interpersonnelles, des coutumes et des habitudes aux règles techniques, légales, morales et aux principes éthiques.

**L'interdit de violence**, par exemple, ne se discute pas puisqu'il est précisément ce par quoi un dialogue est possible. En outre, il s'applique à tous les intervenants en milieu scolaire... avec cette différence, destinée à s'amenuiser avec l'âge, que l'élève est en position d'apprentissage alors que l'adulte éducateur est supposé avoir intériorisé cet interdit.

Dans certains cas, l'éducateur devra recourir à la sanction. Les finalités de cette sanction viseront toujours à réconcilier le jeune avec lui-même, à le responsabiliser par rapport à ses actes et à rappeler la loi. La sanction éducative ne condamne pas la personne mais un comportement précis.

### ■ l'éducateur et la prévention

L'éducateur a aussi un rôle central en matière de prévention des violences, du vol, du racket, de la consommation de drogues.

En tant qu'accompagnateur du jeune, l'éducateur refuse la loi du plus fort et cherche à imposer la loi du respect. Il joue la carte de la solidarité là où la seule compétition n'aboutit qu'à l'exclusion.

Il cherche à se donner les moyens, tant individuellement que collectivement, de développer des projets qui éduquent à la santé, au respect des biens et des personnes.

Cette orientation se prend en collaboration avec l'ensemble des intervenants du milieu scolaire et en particulier avec le chef d'établissement.

### ■ l'utilisation du réseau

L'éducateur connaîtra bien les ressources du secteur géographique dans lequel l'institution scolaire se trouve et établira des liens de partenariat clairs avec des personnes de différents secteurs d'intervention.

Il s'agit pour l'éducateur d'inventer et de garantir ces réseaux et espaces autour de l'élève, de l'aider à s'y retrouver, de faire route avec lui.

Cela ne veut évidemment pas dire que l'éducateur doit être partout et encore moins qu'il ait un regard totalitaire sur tout ce que vit l'élève, mais plutôt d'être cet adulte qui permet à un sujet de tisser du lien social.

### ■ l'éducateur et le conseil de classe

De par sa situation privilégiée qui résulte du contact journalier avec les élèves, l'éducateur est compétent pour émettre des avis lors des conseils de classe et des réunions de parents.

A cet égard, nous encourageons les éducateurs à travailler la communication de leur pratique, que ce soit sous la forme de l'écrit ou de l'oral.

S'il est chargé de tenir un dossier individuel pour certains élèves dont il a la responsabilité, il pourra y noter ses constatations sur l'évolution scolaire et psychosociale de l'élève l'aidant à communiquer les informations qui servent le travail avec l'enfant/adolescent.

### ■ conclusion

La description du métier d'éducateur en milieu scolaire montre combien son rôle est celui de **médiateur de première ligne**, c'est-à-dire : celui qui se situe dans l'entre-deux, celui qui facilite la communication et qui cherche à éviter et à lever les situations de blocage.

**L'espace de la médiation est aujourd'hui borné** par les projets Educatif et Pédagogique, par le Règlement des Etudes, d'Ordre Intérieur et le Projet d'Etablissement.

Dans cet espace, le jeune viendra souvent **buter** sur le cadre, sur les limites, sur les interdits et, ainsi, questionner son rapport aux autres à travers la rencontre avec un éducateur.

Cette rencontre, comme toute rencontre humaine, sera affectée d'amour et de haine, mais constituera l'espace même de la **relation éducative**.

Evidemment, l'éducateur ne saurait se substituer aux parents et aux enseignants, mais la spécificité de son travail le conduit à accompagner un être dans sa croissance et à lui proposer son appui sur le chemin de l'autonomie et de la responsabilisation.

## ■ les outils professionnels

LA BOITE A OUTILS de l'éducateur sera constituée de compétences dans des domaines aussi divers que la dynamique des groupes, les techniques de l'écoute active et de la médiation, l'approche systémique, une bonne connaissance du droit scolaire en général et des décrets consacrés à la protection de la jeunesse, une ouverture à la culture des jeunes, l'utilisation de l'outil informatique, la capacité à aider le jeune dans la recherche d'une méthode de travail, etc...

Ces compétences, beaucoup d'entre eux les ont assimilées à travers des formations complémentaires ou grâce au compagnonnage d'équipiers formés plus spécifiquement.

### La place de la médiation dans le travail de l'éducateur

1. Notion de médiation : la médiation est une méthode alternative de gestion des conflits (au sens large du terme).

Elle vise à initier un processus qui va permettre à deux personnes ou parties en relation difficile de retrouver des compétences, du pouvoir, et finalement de s'approprier ou se réapproprier leur conflit en y apportant eux-mêmes les solutions les mieux adaptées.

- C'est une intervention ponctuelle, limitée dans le temps et dont l'objectif n'est pas d'apporter des changements profonds de la personnalité.

Elle implique l'intervention d'une tierce personne (médiateur), impartiale, qui n'a pas d'autorité pour prendre des décisions ou pour trancher (relation triangulaire).

- La médiation est actuellement présente dans la plupart des domaines professionnels (institutions, services, entreprises, ...); l'évolution socio-politique favorise, semble-t-il, une lecture des relations conflictuelles sous un angle moins agressif, permettant ainsi aux parties en présence de sortir grandiées de cette épreuve (le conflit est considéré comme un moment de crise et une opportunité de changement).

2. L'éducateur est généralement confronté - et formé :

- à la relation éducative à deux (l'éduc. et le jeune en individuel, ...).

- à la gestion d'un groupe (dynamique de groupe en hébergement par exemple).

L'évolution du travail de l'éducateur, notamment la nécessité de sortir des murs institutionnels pour aller dans le milieu de vie (décret de l'A.J. par exemple, ...), l'amène à être confronté de plus en plus à des **relations triangulaires** (l'éducateur face à la relation du jeune avec l'autorité mandante, le jeune avec ses parents, avec l'école, ...) où il y a besoin de régler un différent, une insatisfaction, une contrainte, un conflit, ...

- L'outil médiation est alors un atout pour aborder ces situations : l'éducateur tentera de s'inscrire dans une position de médiateur qui va lui permettre d'apporter une aide dans cette relation difficile, tout en gardant un regard positif sur les personnes en présence (respect, requalification, responsabilisation) et le recul nécessaire à poursuivre l'accompagnement pour lequel il est mandaté.

Outre l'aide que la médiation peut apporter à l'éducateur dans des lieux de travail classiques, quand il s'agit de gérer des relations triangulaires (l'éducateur sera alors en position de médiateur), cette formation ouvre des débouchés dans des **lieux de médiation** (c'est le cadre et/ou le statut qui définit dans ce cas l'outil médiation) : centres de médiation familiale, de planning familial, médiation scolaire, en milieu hospitalier, médiation de quartier, dans les espaces-rencontres, dans les SPEP, dans les entreprises, ...

Par Ruan Romero.

Site des médiateurs : [www.mediation-net.com](http://www.mediation-net.com)

### ■ le recrutement

Chaque établissement secondaire, en fonction du nombre d'élèves comptabilisés au 15 janvier de l'année précédente, reçoit un nombre d'éducateurs (appelés officiellement surveillants - éducateurs) selon les normes prévues par l'arrêté royal du 15 avril 1977.

Nous constatons qu'une part encore importante de ces emplois est dans les faits dévolue, en tout ou en partie, à l'exécution de tâches administratives ou techniques qui ne sont en rien celles d'un éducateur en milieu scolaire.

Toutes les écoles secondaires ont pourtant bel et bien besoin de tous les éducateurs qui leur sont attribués pour faire face à la fonction d'accompagnement psychosocial des enfants/adolescents tels qu'elle est prévue dans les recommandations évoquées plus haut.

Le projet de décret lui-même met ce constat en évidence. En effet, il prévoit des normes de recrutement plus favorables pour les écoles reconnues en discrimination positive et leur accorde même dans certains cas du personnel hors cadre du type ACS, programme de transition professionnelle, etc...

Il devient donc indispensable que les établissements arrêtent de distraire les éducateurs de leur mission première et qu'ils adoptent une politique de recrutement visant à engager dans les emplois d'éducateur des membres du personnel qui ont une formation spécifique.

En outre, il s'agit aussi de stabiliser les équipes et d'éviter que la fonction d'éducateur ne serve de fonction de transit pour des enseignants en attente d'un poste de professeur.

La distinction entre la fonction de professeur et celle d'éducateur n'est pas qu'administrative. Comme on peut le constater à travers les dernières recommandations, l'exercice de la fonction d'éducateur en milieu scolaire exige l'acquisition de connaissances et de compétences spécifiques que ne couvre pas la formation de l'enseignant.

Il s'agit donc de métiers distincts mais complémentaires dans leur action auprès des élèves.

### ■ les titres

Il est devenu utile et souhaitable de réviser les titres qui permettent l'engagement dans la fonction d'éducateur en milieu scolaire et de donner priorité aux porteurs de titres préparant spécifiquement à la profession, tel celui d'éducateur spécialisé.

Dans le même temps, il serait pertinent que les organismes formateurs que sont les établissements de l'enseignement supérieur de type court de plein exercice et ceux de l'enseignement supérieur de promotion sociale prévoient des cours à option qui sensibiliseraient les étudiants à la réalité de l'enseignement secondaire (droit scolaire, méthodes de travail...).

### ■ les barèmes

Depuis septembre 99 et en fonction du type de diplôme qu'ils possèdent, une bonne partie des éducateurs du milieu scolaire bénéficient d'une revalorisation barémique qui leur donnera, au terme de cinq ans, un barème équivalent à celui de l'agrégé de l'enseignement secondaire inférieur (régent).

C'est notamment le cas de ceux qui sont porteurs d'un diplôme d'éducateur spécialisé qu'ils soient issus de l'enseignement de plein exercice ou de promotion sociale.

## ■ les conditions de travail

Une charge complète d'éducateur travaillant dans une école secondaire est de 36h par semaine.

Le régime de vacances est le même que celui des enseignants, c'est-à-dire, en jours ouvrables : 5 jours à la Toussaint, 10 jours à Noël, 5 au Carnaval, 10 à Pâques.

En juillet et août, ce sont les vacances d'été. Les éducateurs doivent effectuer 5 jours de prestations soit durant la première semaine de juillet, soit durant la dernière semaine du mois d'août.

Les éducateurs bénéficient du même statut légal que les enseignants, des différentes formes de congé, d'interruption de carrière, du droit à une formation continuée.

En ce qui concerne le travail proprement dit, l'éducateur pourra toujours se référer aux dernières recommandations relatives à la fonction. Toutefois, selon les écoles, il sera peut-être appelé à effectuer des tâches administratives ou techniques qui ne sont pas reprises dans les recommandations. Dans certaines écoles, il pourrait même être amené à effectuer un tout autre travail.

Un devoir de vigilance s'impose et l'éducateur spécialisé aura toujours intérêt à bien se faire préciser à l'engagement le type de tâches qui lui seront demandées et de signer son contrat en connaissance de cause.

A l'heure actuelle, les recommandations ne sont pas contraignantes pour les directeurs des écoles secondaires, mais restent un "guide de visée".

Les organisations syndicales continuent à revendiquer qu'une véritable monographie de la fonction, approuvée par la commission paritaire compétente, soit d'application.

## ■ perspectives

Des formations destinées aux éducateurs qui travaillent dans les écoles secondaires ont été mis en place dès 1999. Des modules sont régulièrement proposés par l'enseignement de promotion sociale et par différents opérateurs de formation dans tous les réseaux de l'enseignement.

En outre, un conseiller pédagogique a en charge la thématique "éducateur". Cette personne ressource organise des séminaires et des formations afin d'aider les éducateurs à réfléchir leur pratique de travail.

Des réflexions s'élaborent quant à la possibilité de **créer une fonction spécifique de sélection du personnel d'éducation** des écoles secondaires.

Ce poste de cadre intermédiaire aurait comme

- être le garant dans l'école de la politique de l'établissement en ce qui concerne le travail des éducateurs.
  - gérer et animer l'équipe des éducateurs.
- identifier les besoins de formation de l'équipe des éducateurs.
  - définir le profil d'un nouveau membre à engager dans l'équipe des éducateurs.
- veiller à ce qu'un processus de médiation se mette en place lors de conflits qui impliquent les élèves.
  - développer le travail en réseau partenarial.
- être l'interlocuteur privilégié et identifié des intervenants extérieurs à l'école (SAJ, SPJ, parquet de la jeunesse, ...).
- collaborer à la gestion des sanctions.
- évaluer régulièrement avec le chef d'établissement les actions entreprises.

### Education spécialisée en milieu scolaire : l'importance du lien social à l'école

Il existe aussi bien dans la sphère de l'enseignement que dans celle de l'éducation spécialisée, des acteurs (directeurs d'école, enseignants, agents CPMS, éducateurs, élèves, parents, ...) qui interviennent de manière tout à fait originale pour répondre avec pertinence aux nombreux défis qui agitent une société fragilisée dans ses repères. Ces initiatives inédites méritent toute notre attention parce qu'elles contribuent à introduire des modes d'intervention visant à maintenir et/ou à recréer du lien social. L'histoire qui va suivre peut en bien des points être sujette à critiques. Si j'ai choisi de vous la rapporter c'est parce que j'ai été séduit par le professionnalisme et la créativité avec laquelle MONSIEUR SAUVAGE gère au quotidien les situations les plus désespérées et les plus décourageantes que l'on puisse rencontrer dans une école.

MONSIEUR SAUVAGE est éducateur social et travaille en milieu scolaire depuis un peu plus d'un an. En février 2002, il apprend qu'un élève de l'école est mêlé à une histoire sordide dont les médias ont fait largement écho : le viol et le meurtre d'une notable de la région. Pour préserver l'anonymat de ce jeune adolescent, nous le nommerons Christian. Ainsi lors des faits, Christian était en compagnie de son beau-père et d'un ami de ce dernier.

Ce sont d'abord les élèves de l'école qui ont eu connaissance des faits et qui ont fait circuler la rumeur. Lorsque M. S arrive à l'école, celle-ci est en ébullition. Des professeurs l'interpellent : *"Tu as appris l'histoire de Christian ?"*. Le ton de cette interpellation semblait déjà condamner Christian. Selon M. S : *"Quand on connaît Christian il fait à peine 30 kilos tout mouillé, il ne ferait pas de mal à une mouche. A l'Institution Publique de Protection de la Judiciaire (IPPJ) où il est actuellement suivi, les autres jeunes l'appellent 'la crevette de cours'"*. Pour l'éducateur, il s'agit d'éviter tout jugement hâtif en laissant au Juge de la Jeunesse le soin de définir la culpabilité ou non de Christian. Quelle que soit la gravité des faits qui sont reprochés à l'élève, pour MONSIEUR SAUVAGE l'urgence immédiate au niveau de l'école consiste à accompagner Christian afin d'éviter qu'il se sente délaissé et abandonne tout espoir de réussite scolaire. Officieusement l'éducateur prend l'initiative de contacter les responsables de l'IPPJ où est enfermé Christian pour s'informer au sujet de la situation : *"Je leur ai dit qu'il ne m'appartenait pas de dire si Christian était coupable ou pas mais que s'il était possible de faire quelque chose au niveau de l'école pour qu'il ne perde pas le bénéfice de ce qu'il avait commencé, j'étais prêt à collaborer avec eux pour faire quelque chose pour lui"*. D'abord surpris et quelque peu méfiants par rapport à l'originalité de la démarche, les responsables de l'IPPJ confirmaient que Christian en avait pour un certain temps chez eux. La direction de l'établissement se disait étonnée qu'une école fasse ce type de démarche tout en se disant disposée à collaborer avec MONSIEUR SAUVAGE pour envisager un projet d'accompagnement scolaire.

Après cet accord de principe, MONSIEUR SAUVAGE contacte la direction de son établissement qui, attentive à "la bonne image de l'école", lui demande de ne pas ébruiter trop rapidement cette initiative. L'éducateur rétorque auprès du directeur qu'à son avis l'image de l'école serait davantage ternie par le fait de n'avoir rien entrepris. Le directeur donne un accord de principe pour la poursuite d'un tel projet tout en demandant à MONSIEUR SAUVAGE de le tenir personnellement au courant de toutes les démarches entreprises (démarches entreprises en dehors des heures de travail et pour lesquelles MONSIEUR SAUVAGE n'a perçu ni salaire et ni indemnités de déplacement).

A ce stade du récit, je me dois de préciser un détail et non des moindres : MONSIEUR SAUVAGE n'a pas de véhicule automobile, lui préférant depuis longtemps l'usage du vélo. Aussi : *"Comme je ne pouvais pas porter des briques sur mon vélo, j'ai contacté les professeurs des cours théoriques en leur demandant systématiquement de me remettre une photocopie de toutes les feuilles qu'ils remettaient aux élèves de '3<sup>ème</sup> Construction Gros Œuvre (CGO)'"*. Comme le corps professoral l'interrogeait sur les raisons d'une telle demande, l'éducateur minimisa la situation en précisant qu'il s'agissait de permettre à Christian de continuer sa scolarité sans plus. *"Alors que je pensais que ma demande avait été entendue et bien reçue, dans les faits je me suis vite rendu compte que pour quelques-uns je devais réitérer ma demande chaque semaine. Je ne parlerai pas de mauvaise volonté de leur part mais plutôt d'une certaine incompréhension. Ce qui me touchait le plus c'est que j'avais l'impression qu'ils 'oubliaient' et, personnellement, je trouve que l'oubli est plus grave encore que la non-collaboration. C'est un peu comme si parce que Christian n'était plus à l'école, la page était tournée et qu'il n'existait plus. Or ma volonté était que le livre reste ouvert."*

Le chef d'atelier CGO a directement encouragé et soutenu l'éducateur dans son projet. MONSIEUR SAUVAGE se rendait (à vélo) tous les vendredis soir après l'école à l'IPPJ (aller-retour + ou - 80 Km). Il rencontrait Christian, lui remettait ses cours et deux paquets de cigarettes. Lors de la première rencontre, MONSIEUR SAUVAGE apprit que Christian n'avait plus eu de contact avec l'extérieur depuis plus d'un mois. Ce dernier était préoccupé par les réactions de son entourage et par la manière dont l'avenir se dessinait pour lui. Aussi lorsqu'il interpella MONSIEUR SAUVAGE au sujet de la réaction des élèves : *"Je lui ai dit que les élèves étaient au courant de ma démarche et qu'ils réagissaient tout à fait positivement. Ils disaient que ce n'était pas normal, que ce ne pouvait pas être Christian qui avait commis de tels actes, qu'il avait dû être là au mauvais moment, que son beau-père n'était pas un tendre, qu'il était très violent... Christian a tout de suite été preneur du projet. Finalement, c'est lui qui est le maître du projet"*. Les moments où l'éducateur passait à l'IPPJ étaient très attendus par Christian. MONSIEUR SAUVAGE a toujours été très bien accueilli par les éducateurs de la section fermée de l'IPPJ, ceux-ci appréciaient visiblement sa démarche et savaient qu'il était un lien vital avec l'extérieur, un lien qui donnait à l'adolescent la possibilité d'exister malgré la solitude et la détresse dans lesquelles le plaçait sa situation.

Extérieurement, Christian ne semblait pas avoir conscience de l'importance des sacrifices consentis par l'éducateur pour l'aider dans son projet scolaire. *"Parmi les élèves que je rencontre, cela est fréquent, ils ont du mal à percevoir ou à recevoir ce qu'on peut leur offrir, ou alors s'ils le perçoivent, ils ne peuvent manifester leur reconnaissance, peut-être même ne comprennent-ils pas nos démarches, c'est-à-dire le fait que quelqu'un puisse leur porter un quelconque intérêt"*. MONSIEUR SAUVAGE rencontrait Christian pour lui remettre ses cours, en échange de quoi Christian rendait les travaux que les professeurs corrigeaient. *"Je ne lui faisais pas l'affront de vérifier devant lui s'il avait bien rempli ses feuilles. Un jour, alors que j'examinais ses travaux je me suis rendu compte qu'il n'avait pas travaillé avec sérieux, il avait rempli une partie du travail et le reste n'était pas fait. J'ai contacté les éducateurs de l'IPPJ afin de recadrer ma démarche dans les limites qui avaient été convenues au niveau du projet scolaire et en demandant que Christian soit davantage suivi. Les éducateurs ont entendu mes remarques et m'ont passé Christian au téléphone. Je lui ai demandé de ne pas me faire déplacer pour rien parce que les professeurs n'étaient pas contents des travaux non faits. Je lui ai rappelé que je n'étais pas là pour lui apporter des cigarettes, et si cela lui faisait plaisir mon souhait était avant tout de l'accompagner pour qu'il puisse réussir son année. Ce qui me paraissait intéressant c'est qu'à chaque fois l'IPPJ soutenait mon discours et dès lors le projet prenait tout son sens."*

Cette mise au point a été bénéfique dans le sens où elle permit au projet d'aboutir jusqu'au mois de juin. Séduit par la démarche de l'école, le Juge de la Jeunesse pouvait entrevoir la possibilité pour Christian de sortir progressivement de l'IPPJ. Ainsi Christian a passé ses examens de juin à l'école, au mois de septembre il est revenu pour un examen de passage qu'il a réussi.

MONSIEUR SAUVAGE a pu constater un changement important au niveau des enseignants. Comprenant l'utilité de la démarche, ils ont progressivement changé d'attitude par rapport à la situation de Christian. Rien n'était gagné pour autant, il s'agissait pour MONSIEUR SAUVAGE de rester vigilant : *"Lors d'une réunion de Conseil de Classe Disciplinaire pour le renvoi d'un élève de la classe de Christian, alors que l'on est en train de discuter de l'élève, les professeurs en arrivent à parler de la situation de Christian parmi eux, il y en a un qui explique qu'il connaît un policier qui a pris la déposition de Christian. Il explique l'attitude de défi de Christian par rapport aux policiers : 'Qui es-tu, toi, pour me parler comme ça ? Pourquoi tu me parles comme ça ? Pour qui tu te prends ?' Malgré eux les collègues se laissent de nouveau influencer et me regardent comme s'ils me demandaient ce que je faisais avec ce garçon. Je suis alors monté aux barricades : 'Méfions-nous des dires d'un policier qui a peut-être dit qu'il avait entendu quelqu'un qui... Ce qui est concret, c'est que l'IPPJ suit le jeune dans son projet, que les devoirs remis sont faits et que Christian a toutes les chances de réussir son année grâce au suivi de l'école et à l'aide que les professeurs acceptent d'apporter'"*.

MONSIEUR SAUVAGE retient de cette expérience : *"Qu'il ne faut pas se laisser abattre par les difficultés que l'on rencontre inévitablement. C'est vrai que ce type de démarche était une nouveauté dans l'école. Je pense qu'il est important d'avoir un projet, d'y croire, de le défendre et, surtout, de ne pas se laisser déstabiliser par les critiques et autres obstacles qui se dressent devant soi"*.

Actuellement le projet n'est pas terminé. Christian a repris sa scolarité et habite chez sa maman. Il doit encore terminer ses études tout en sachant que l'affaire pour laquelle il est poursuivi n'est pas terminée et qu'un jugement avec possibilité de dessaisissement le renvoyant devant la juridiction des adultes est toujours possible.